

**COMMUNE DE  
FERRIERES-SUR-SICHON**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un et le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CHAUFFRIAS, Maire.

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2021

Présents : M. Jean François CHAUFFRIAS, Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M. Sébastien BARRAUD, Mme Delphine LE GUEN, M. GOLLIARDON Michel, M. Thomas MOULINOUX, M. André MY, M. Dominique BENOIT M. Daniel GITENAY, Mme Annette COGNET, Mme Muriel BARTASSOT, M. Mickaël KIBLER, M. Jean Marcel LAZZERINI, Mme Elaine COGNET, M. Olivier POIZAT.

Secrétaire de séance : M. Dominique BENOIT

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021 :**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**PRESENTATION DU PROJET SITES NATURA 2000 DES MONTS DE LA MADELEINE**

Le maire invite Janély REJONY, Chargée de Mission Sites Natura 2000 auprès du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine à présenter au conseil municipal le périmètre Natura 2000. Natura 2000 vise à la protection des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en s'appuyant sur les activités humaines comme outils de gestion et de sauvegarde du patrimoine naturel. La France a choisi d'appliquer Natura 2000 dans une démarche concertée, basée sur le principe du volontariat et de la contractualisation. C'est pourquoi, l'Etat a missionné le SMMM pour la gestion de plusieurs sites Natura 2000.

La structure organise et anime un Comité de Pilotage (COFIL) : il est constitué d'acteurs locaux pleinement intégrés au processus en tant qu'instance de concertation sur le site. Ce COFIL pilote l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) réalisé par le SMMM, en valide les différentes étapes, puis son animation. Ce document constitue le document de référence, sans limitation de durée de vie, qui vise à définir les objectifs de conservation des habitats et espèces ainsi que les actions de gestion à mener, après une phase de diagnostic des enjeux écologiques et humains.

Ensuite, le SMMM a en charge l'animation, c'est-à-dire la mise en œuvre des actions concrètes prescrites dans le DOCOB, grâce à l'appui des acteurs locaux, propriétaires et gestionnaires sur le territoire. Plusieurs animations ont été faites sur la commune en 2020 : pêche électrique, rencontre avec les exploitants forestiers ...)

Le SMMM a à sa disposition différents outils de gestion à destination des propriétaires : la Charte Natura 2000, les Contrats Natura 2000, la communication dans le but de préserver les sites. Ces outils apportent des financements de l'Etat et de l'Europe (FEADER) aux propriétaires qui s'engagent. Le SMMM monte les dossiers administratifs et financiers pour l'Etat / propriétaire.

JFC

## **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES PREAU DE L'ECOLE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation du préau de l'école. Il précise qu'il est opportun de profiter de ces travaux pour installer des panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment. Le projet vise à favoriser le recours aux énergies renouvelables.

Les panneaux solaires devraient produire une énergie de 33 856 kWh par an. L'électricité produite sera versée dans le réseau de distribution Edf. La commune devenant productrice d'électricité, elle pourra bénéficier d'un contrat sur 20 ans dont les recettes seront versées à la commune.

Les dispositions du contrat de vente seront soumises à l'accord de l'assemblée ultérieurement.

Pour le financement de ce programme photovoltaïque, il vous est proposé de solliciter une subvention au titre du plan de relance de la Région.

Monsieur Le Maire présente les devis qu'il a fait établir :

Entreprise CMB – Saint-Gérard-de-Vaux : Dépose ancienne couverture, désamiantage et recouverture :	21.716, 00 € H.T.
SAS TOUT EN BOIS – Le Mayet de Montagne : Charpente	14.645, 89 € H.T.
Voltania – 33 CANEJAN	<u>32.000, 00 € H.T.</u>
	68.361, 89 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération projetée pour un montant de 68.361, 89 € H.T.
- Approuve le plan de financement de ces travaux incluant l'aide envisageable pour ce genre de travaux et l'autofinancement,
- Sollicite une aide de la Région Auvergne au titre du Bonus Relance.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision.

## **MANDAT SIMPLE DE VENTE AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE NAGEP – M. Michel GUILLET POUR LA VENTE DES TERRAINS A BATIR CADASTRE AY 117 – AY 118**

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat simple de vente avec L'agence immobilière NAGEP IMMOBILIER TRANSACTIONS pour la vente des terrains à bâtir sis au lieu-dit « Le Galizan ». Terrains cadastrés section AY N° 117-118 (N°12et 13). Le prix de vente est terrain est proposé à 10.000 € la parcelle.

Les modalités proposées par l'agence immobilière NAGEP IMMOBILIER TRANSACTIONS, et représentée par Monsieur Michel GUILLET, sont les suivantes : la durée du mandat est de 24 mois, le montant des honoraires en cas de vente s'élève à 3000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les modalités du mandat simple de vente proposées par l'agence immobilière précitée relatif à la vente des terrains à bâtir sis au lieu-dit « Le Galizan », parcelles cadastrées section AY N° 117-118.
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

JFC

**MANDAT SIMPLE DE VENTE AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE NAGEP – Mme Christine TARRE POUR LA VENTE DES TERRAINS A BATIR CADASTRÉ AY 114 – AY 115 – AY 116**

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat simple de vente avec l'agence immobilière NAGEP IMMOBILIER TRANSACTIONS pour la vente des terrains à bâtir sis au lieu-dit « Le Galizan ». Terrains cadastrés section AY N° 114 – 115 – 116 (N°3, 4 et 11).

Le prix de vente est terrain est proposé à 10.000 € la parcelle.

Les modalités proposées par l'agence immobilière NAGEP IMMOBILIER TRANSACTIONS, et représentée par Madame Christine TARRE, sont les suivantes : la durée du mandat est de 24 mois, le montant des honoraires en cas de vente s'élève à 3000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les modalités du mandat simple de vente proposées par l'agence immobilière précitée relatif à la vente des terrains à bâtir sis au lieu-dit « Le Galizan », parcelles cadastrées section AY N° 114 – 115 - 116.
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

**MANDAT SIMPLE DE VENTE AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE NAGEP – M. ERIC SINTES POUR LA VENTE DES TERRAINS A BATIR CADASTRÉ AY 112 – AY 113**

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat simple de vente avec l'agence immobilière NAGEP IMMOBILIER TRANSACTIONS pour la vente des terrains à bâtir sis au lieu-dit « Le Galizan ». Terrains cadastrés section AY N° 112-113 (N°1 et 2).

Le prix de vente est terrain est proposé à 10.000 € la parcelle.

Les modalités proposées par l'agence immobilière NAGEP IMMOBILIER TRANSACTIONS, et représentée par Monsieur Eric SINTES sont les suivantes : la durée du mandat est de 24 mois, le montant des honoraires en cas de vente s'élève à 3000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les modalités du mandat simple de vente proposées par l'agence immobilière précitée relatif à la vente des terrains à bâtir sis au lieu-dit « Le Galizan », parcelles cadastrées section AY N° 112-113.
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

**RENOUVELLEMENT CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE DE Enni SINGH**

Le maire propose de renouveler l'emploi de contrat PEC de Enni SINGH, à compter du 01 avril 2021.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :

- DECIDE de renouveler le poste de Enni SINGH dans le cadre du dispositif « PEC ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée d'un an.

JFC

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine annualisée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

### **AUGMENTATION DUREE DE TRAVAIL DE MME DELPLANQUE EN CONTRAT PEC**

Mme Marie-Christine BARRAUD, agent technique territorial, fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Monsieur Le maire propose d'augmenter le temps de travail de Mme Morgane DELPLANQUE pour pourvoir à son remplacement.

Mme Morgane DELPLANQUE effectue actuellement 20 heures de travail hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré :

- DECIDE d'augmenter le temps de travail de Mme DELPLANQUE de 20 heures à 24 heures.
- PRECISE qu'un avenant modifiera son contrat PEC jusqu'à la fin de son contrat à savoir le 31 août 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour la modification de ce contrat.

### **GESTION CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur Le Maire précise qu'un emploi saisonnier a été créé par délibération du 11 avril 2018 pour la gestion du camping municipal.

Il précise que cet emploi est sur une durée de 9 heures hebdomadaires pour l'entretien du camping et la gestion de la régie.

Il propose d'augmenter ce temps de travail et de le porter de 9 heures à 10 heures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de porter le temps de travail de l'emploi saisonnier à 10/35<sup>ème</sup>.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder une subvention de 100 € au Réseau Rural d'Education de la Montagne Bourbonnaise.
- Décide d'accorder une subvention de 80€ au pôle jeunesse du Centre Social de la Montagne Bourbonnaise.
- Décide d'accorder une subvention de 3000 € à l'Association Procédé Zèbre pour l'organisation d'un spectacle culturel

### **COMMISSION COMMUNICATION**

La commission communication s'est réunie le mardi 23 février 2021,

- Un retour sur le bulletin municipal a été fait : contenu, distribution, liste ; Delphine LE GUEN et Muriel BARTASSOT rencontreront Agnès GIFFART à Lapalisse pour un avis sur le coût de l'impression.
- Point sur le site internet, remarques critiques idées, lister les hébergements touristiques à mettre sur le site
- Modalités pour donner un nom à l'école

JFL


- Lister et contacter les communes s'appelant FERRIERES
- Accueil des nouveaux arrivants sur la commune par une petite délégation de deux personnes et remise du bulletin municipal.

### Etude de reconquête des centres bourgs

#### Frise chronologique et opérationnelle

2021

2030



De 0 à 3 ans	De 3 à 6 ans	De 6 à 9 ans
<p>Piétonniser les devantures commerciales et créer un espace d'accueil devant la mairie (parvis).</p> <p>Végétaliser et embellir l'espace public.</p> <p>Réduire la vitesse et sécuriser les traversées piétonnes.</p> <p>Requalifier l'îlot et créer une maison partagée.</p> <p>Elargir les trottoirs et aménager une voie verte jusqu'à l'école.</p> <p>Accompagner les démarches de réhabilitation privées et favoriser la diversification du parc en logement.</p>	<p>Réhabiliter les bâtiments de l'ancienne école et du théâtre (salle des fêtes/salle de séminaire / hébergements).</p> <p>Créer un sentier de découverte des « bancs heureux ».</p> <p>Réhabiliter le parc du Sichon (espace récréatif, paysager, et/ou pédagogique).</p> <p>Révéler les façades bâties et favoriser leur embellissement.</p> <p>Organiser les circulations et favoriser les usages piétons et/ou partagés des rues.</p> <p>Renforcer les continuités piétonnes et cyclables avec la place de la Poste et le parc du Sichon.</p>	<p>Recomposer l'organisation et la desserte de l'îlot à l'Est de l'Eglise et favoriser la densification douce.</p>

JFC

# Les actions

---

## Action 1 Aménager la place du haut du bourg en place commerçante

- Etre accompagné par un architecte / Paysagiste
- Piétonniser, avoir de la place pour les commerces, végétaliser
- Travailler les circulations piétonnes, cyclables et routières
- Connexion voie verte pour l'école

## Action 2 Créer une maison partagée/séniors (travail sur l'îlot central)

- Veille foncière pour réorganisation jardins et potagers
- Maisons avec petit locatif pour personnes âgées et actives
- Travail avec Etablissement Public Foncier pour les acquisitions
- Gestion par la commune

## Action 3 Créer le sentier des bancs heureux et valoriser les bords du Sichon

- Parc
- Balades et sentiers à faire par La Commune

## Action 4 Embellir la centralité

- Volets, façades
- Pieds d'immeubles
- Fresques

### Prochaines échéances :

- Réunion de présentation des fiches action en Avril
- Dernière concertation citoyenne entre mi-Mai et mi-Juin (bâche complétée des actions)

### ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

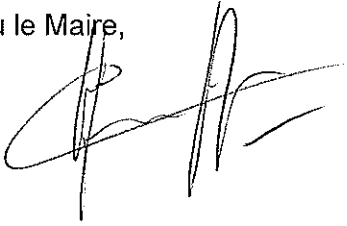
L'Établissement Public Foncier Local d'Auvergne est l'**acteur public majeur** du développement du territoire d'Auvergne. L'EPF Auvergne met au service des EPCI et des communes qui le compose sa **force collective et son expertise** de l'ingénierie foncière pour faciliter la réussite de leur stratégie foncière (terrain et immobilier) rurale et urbaine. Il est constitué de 756 délégués qui animent et représentent : **25 EPCI** (Établissements Publics de Coopération Intercommunale rassemblant **759 communes**), **25 communes indépendantes**, la région Auvergne-Rhône-Alpes, les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, 22 syndicats d'eau, d'environnement et de tourisme et 3 organismes socio-économiques. Il anticipe et intervient pour les acquisitions foncières **en amont des aménagements** qui seront réalisés par la suite par ses membres. L'EPF Auvergne réunit 60% des communes (784 communes), soit 60 % du Territoire de l'Auvergne (70% de la population) dans un même objectif de développement du territoire Auvergne au travers d'une stratégie foncière intelligente.

JFC

Au cœur de sa mission de service, son équipe conseille, étudie, négocie, achète, finance, gère... pendant la durée du portage, pour le compte de ses membres, les biens bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation de leurs projets. L'EPF Auvergne est conduit par son Conseil d'administration organisé avec 33 élus et sa Direction. Il s'appuie sur une équipe de 32 collaborateurs permanents qui agissent en synergie avec les élus pour faciliter et garantir la réussite de leurs projets de territoire.

Date prévue du prochain conseil municipal le vendredi 9 avril 2021 à 19 heures.

Vu le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name or set of initials.